REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET

N° 86 /PR /MAE.

portant nomination d'un Ambassadeur à Lagos

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SUR La proposition du Ministre des Affaires Etrangères;
VU la Constitution du II Janvier I964 et notamment ses articles 25 et 30;
VU le Statut général de la Fonction Publique;
VU les Décrets n°s 59-2I8, 59-222 et 59-224 du I5 Décembre I959;
VU le Décret n°86/PR/MFPT du 26-2-62 instituant les Corps des personnels appartenant au Cadre des Affaires Etrangères;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE Ier.- Monsieur ADAMON Fassassi, Chargé d'Affaires à la Légation du Dahomey à Lagos, érigée en Ambassade depuis le 3I Août I963, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire pour compter de la date de remise des lettres de créance au Gouvernement du Nigéria.-

ARTICLE 2.- Pour compter de cette dernière date, l'intéressé bénéficiera du traitement attaché à l'indice 850 auquel s'ajouteront les allocations ci-après :

- indemnité de résidence au taux annuel de 450.000 CFA,
- allocation familiale au taux et selon les conditions applicables aux fonctionnaires, ainsi qu'une majoration familiale égale par enfant et par an au total annuel cumulé du traitement indiciaire et de l'indemnité de résidence.-

ARTICLE 3.- Les éléments de rémunération visés à l'article 2 seront affectés d'un index de correction égal à 1,1.-

ARTICLE 4.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 17 Juin 1964

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Affaires Etrangères

G. LOZES

Le Contrôle Financier

C. MADAHUEN

S.M.APITHY

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan

F. APLOGAN

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales

Th. PAOLETTI.

AMPLIATIONS :
JORD I
PR 3
AN 5
SEG 3
Les Ministères. 9
MFPTAS(DP) ... 2
MFAEP(Solde).. 2
CF I
Trésor I
MAE 6
Intéressé I